



Suis-je autorisé à changer l'employeur sur 'Salarie en Mission'?

Par **yash**, le **29/11/2017** à **01:52**

Bonjour,

Je suis originaire d'Inde et travaille en France depuis 4 ans sur Permis de Travail - Demande d'Autorisation de Travail pour Salarie Etranger Mobilité Intra Groupe - Salarie En Mission.

Mon titre de séjour est toujours valable pour 2 années supplémentaires.

Mais on m'a maintenant offert un contrat CDI d'une compagnie locale.

Je veux savoir si :

- 1) Je suis autorisé à accepter l'offre avec mon statut actuel et commencer à travailler pour un nouvel employeur?
- 2) Puis-je postuler pour changer le statut du permis de travail de «Salarie en mission» à «Contrat local» pendant mon séjour en France?
- 3) Y a-t-il une possibilité que la préfecture peut me dire de retourner en Inde et de demander un permis de travail?
- 4) Dois-je engager une agence ou un avocat pour consulter ou mon nouvel employeur peut-il s'en occuper?

Merci d'avance.